

# ZONE D'ACTIVITÉS DU PARVIS 2



## DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE

**PIECE N° 6**

**Appréciation sommaire des dépenses**

SETIS  
20, rue Paul Helbronner  
38100 GRENOBLE



☎ 04 76 23 31 36  
☎ 04 76 23 03 63  
Réf: OC5632714I01

**version janvier 2016 réactualisée en février 2017**



# APPRÉCIATION SOMMAIRE DES DÉPENSES

L'estimation sommaire des dépenses doit distinguer le montant des acquisitions foncières (consultation de France Domaine datant de moins d'un an à joindre au dossier d'enquête), du coût des travaux à réaliser et l'estimation des coûts des mesures compensatoires.

NATURE DES DEPENSES PRINCIPALES	ESTIMATION DU COUT (en €)
<b>COÛT DES ACQUISITIONS FONCIERES (avis de France Domaine du 23/09/2016)</b>	
Indemnité principale	110 000 €
Indemnité de emplois	17 000 €
Indemnité diverses	28 000 €
Total coût des acquisitions foncières (HT)	155 000 €
<b>Total coût des acquisitions foncières (TTC)</b>	<b>186 000 €</b>
<b>COÛT DES TRAVAUX (chiffrage juillet 2013)</b>	
<b>Nouvelle voirie</b>	
Travaux préparatoires	53 910 €
Terrassements	338 109 €
Plate-forme et voirie	556 244 €
Assainissement	553 227 €
Eau potable	104 436 €
Réseau télécom	102 314 €
Réseau éclairage public	116 187 €
Réseau électrique	40 261 €
Réseau gaz	20 060 €
Mobilier	17 490 €
Espaces verts	60 237 €
Signalisation	34 535 €
Recollement autocontrôle	8 800 €

Total coût travaux nouvelle voirie (HT)	2 005 813 €
<b>Total coût travaux nouvelle voirie (TTC)</b>	<b>2 406 977 €</b>
<b>Mesures compensatoires</b>	
Mesures en faveur de la biodiversité	263 000 €
Indemnisation agricole	2 919 €
Total coût mesures compensatoires (HT)	374 000 €
<b>Total coût mesures compensatoires (TTC)</b>	<b>448 800 €</b>
Coût total estimé (HT)	2 534 813 €
<b>Coût total estimé (TTC)</b>	<b>3 041 777 €</b>



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES  
DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DE L'ISERE  
PÔLE GESTION PUBLIQUE  
DIVISION FRANCE DOMAINE EVALUATIONS  
8 rue de Belgrade  
38 022 GRENOBLE cedex 01  
TÉLÉPHONE :04.76.85.76.08

Affaire suivie par : Livier ROUSSEL  
Courriel : livier.rousseau@dgfip.finances.gouv.fr  
Téléphone : 04 76 85 07  
Télécopie : 04 76 85 00

Dossier n° 2016-563V1615

## AVIS DE FRANCE DOMAINE

**OBJET :** Estimation sommaire et globale du coût des acquisitions foncières nécessaires à la réalisation du projet d'extension de la zone d'activité du PARVIS à VOIRON par la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais dans le cadre d'une déclaration d'utilité publique(D.U.P.).

**RÉFÉRENCE :** Demande reçue le 20/09/2016.

### 1 – Description des biens :

Situés en zone AUe1 et AUe2 du PLU, les parcelles objet de la future D.U.P. sont décrites dans le tableau ci- dessous.

Propriétaire	Parcelles	Surface m <sup>2</sup>
BAUDET Jean-Pierre	AP 139 +chemin	3 884
CHARAMELET	AP 584	2 706
Commune de VOIRON.	AP 322 + chemin	4 775
BAILLY	AP 306	2 000
MOUSSALLI	AP 149 - 150 - 151 - 152 - 153	3 686
GILLET	AP 128	982

## 2 - Avis :

Le coût des acquisitions foncières, dans le cadre d'une déclaration d'utilité publique, et d'une estimation sommaire et globale peut être estimé ainsi :

- Indemnités principales: 110 000 €, valeur des terrains à la date de référence prévue à l'article L. 13-15 du Code de l'expropriation.
- Indemnités de remploi aux taux par terrier de 20 % jusqu'à 5 000 €, 15 % entre 5 000 € et 15 000 € et 10 % au-delà, soit au total 17 000 €.
- Indemnités diverses: éviction, revenus, clôtures, capital végétal, récoltes : 28 000 €.

L'estimation sommaire et globale des acquisitions foncières nécessaires à l'extension de la zone d'activité du PARVIS à VOIRON est donc arrêtée à 155 000 €.

**NOTA:** la présente estimation est destinée uniquement à déterminer le coût approximatif de l'opération, au stade de l'avant projet. Elle ne saurait dispenser l'expropriant de solliciter l'établissement d'un rapport d'ensemble et ne peut à fortiori servir de base à la réalisation d'évaluations individuelles.

A Grenoble, le 23 septembre 2016.

Pour le Directeur Départemental des Finances Publiques,  
L'Inspecteur



Livier ROUSSEL